

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Castres
LE BEZ - CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

Procès verbal

Le lundi 15 décembre 2025 à 14 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de PAILHE FERNANDEZ Brigitte.

Secrétaire de la séance : BONO François

Présents : PAILHE FERNANDEZ Brigitte, BONO François, GUIRAUD Jean-Claude, PONS Françoise, PETIT Michel, GAVALDA Didier, RICARD Alain, ALIBERT Nicolas, FABRE Jean-Marie, BERNOT Christine, GALINDO Francis, BOUSQUET Marie-Christiane, RAIMBAULT Thierry, SAISSAC Christian, SERIEYS Serge, TALMANT Jean-Michel, COMBES Gilles, MUFFATO Paul, MEUNIER Roger, PISTRE Patrick, ESCANDE David, CALVET Bernard, GAU Françoise, SEGUIER Valérie, NOGUES Françoise

Représentés : DESSENS Jean-Marie représenté par PAILHE FERNANDEZ Brigitte, BIAU Lucien représenté par GUIRAUD Jean-Claude, CALVET Christine représentée par RICARD Alain, PELFORT Myriam représentée par COMBES Gilles, PERRICHON Elsa représentée par PETIT Michel

Absents et excusés : VIALATTE Geneviève, MAFFRE Sylvain

Modification du tableau d'évaluation des charges transférées 2025 - Attributions de compensation aux communes (N° DE_2025_092)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la CC par les communes membres pour l'année 2025.

APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au nouveau tableau ci-annexé.

Convention avec commune de Lacaze Promotion touristique (N° DE_2025_093)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention tel que présenté et conformément au projet ci-annexé.

DONNE POUVOIR à la Présidente pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) du SPANC (N° DE_2025_094)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, conformément au document ci-annexé.

Adoption du règlement de service de l'assainissement non collectif (N° DE_2025_095)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement de service de l'assainissement non collectif tel que joint en annexe.

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Hausse tarifs 2026 - Mise à disposition des engins intercommunaux aux communes membres (N° DE_2025_096)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter de 1% les tarifs relatifs des prestations pouvant être réalisées par la communauté de communes.

FIXE les tarifs de mise à disposition aux communes membres de la communauté, conformément au tableau ci-annexé.

AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre ces nouveaux tarifs à compter du 01/01/2026.

Hausse des tarifs de facturation 2026 (N° DE_2025_097)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les nouveaux tarifs 2026, conformément aux conditions énoncées ci-dessus.

PRECISE que ces nouveaux tarifs seront mentionnés dans les conventions afférentes.

DONNE POUVOIR à Madame la Présidente pour signer toute pièce afférente à ce dossier.

Création d'un emploi permanent d'agent technique (service petite enfance) grade d'Adjoint technique territorial contractuel à temps non complet soit pour une durée hebdomadaire de 28 heures (N° DE_2025_098)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- La création à compter du 1^{er} janvier 2026 d'un emploi permanent d'agent technique (service petite enfance) dans le grade d'Adjoint technique territorial contractuel à temps non complet soit pour une durée hebdomadaire de 28 heures.

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-3°.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée au minimum d'un an (maximum 3 ans) compte tenu que la Communauté de Communes regroupe moins de 15000 habitants.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une expérience dans le domaine de la petite enfance et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération portant adhésion à la convention de participation "prévoyance" souscrite par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn (N° DE_2025_099)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 81 et le groupement « Collecteam - Allianz »,

- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré à la convention de participation.

- D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents contractuels en découlant.

- D'inscrire au budget primitif, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents et à la convention de gestion avec le Centre de gestion 81.

Approbation de la convention de Pacte Territorial (N° DE_2025_100)

Le Conseil Communautaire, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle version de convention du Pacte Territorial

AUTORISE la Présidente à signer la convention du Pacte Territorial des Hautes Terres d'Oc annexée, y compris tout acte afférent à la mise en œuvre de ce dispositif.

Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Pacte Territorial (N° DE_2025_101)

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et le fonctionnement défini au sein de cette dernière.

AUTORISE la Présidente à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage y compris tout acte afférent à la mise en œuvre de ce dispositif.

OPAH des Hautes Terres d'Oc - Modification des participations financières de la communauté de communes - Délibération complémentaire (N° DE_2025_102)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les compléments proposés concernant les cofinancements aux travaux apportés par la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux dans le cadre de l'OPAH puis du Pacte Territorial des Hautes Terres d'Oc

PRÉCISE que ces modifications sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 et remplace les précédentes participations de la communauté de communes

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous actes afférents à ces dossiers.

Approbation de la convention de participation financière « Habitat des Seniors et des personnes âgées, et soutien des aidants pour l'accueil de jour » IRCEM AGIRC-ARRCO (N° DE_2025_103)

Le Conseil Communautaire, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de participation financière « Habitat des seniors et des personnes âgées et soutien des aidants pour l'accueil de jour » auprès de l'IRCEM AGIRC-ARRCO.

AUTORISE la Présidente à signer la présente convention y compris tout acte afférent à la mise en œuvre de cette dernière.

Approbation de la convention de participation financière « Habitat des Seniors et des personnes âgées, et soutien des aidants pour l'accueil de jour » AG2R LA MONDIALE - AGIRC-ARRCO (N° DE_2025_104)

Le Conseil Communautaire, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de participation financière « Habitat des seniors et des personnes âgées et soutien des aidants » auprès d'AG2R LA MONDIALE - AGIRC-ARRCO et du futur gestionnaire « CAJ AGOUT-MONTALET »

AUTORISE la Présidente à signer la présente convention y compris tout acte afférent à la mise en œuvre de cette dernière.

Intervention Economique en matière d'immobilier d'entreprise de la communauté de communes (N° DE_2025_105)

Madame La Présidente rappelle que, dans l'objectif de favoriser l'implantation et le développement

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de soutenir financièrement le projet de présenté conformément aux conditions décrites ci-dessus et dans le strict respect du règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprises en vigueur à la communauté de communes

PRÉCISE que le montant de la participation de la communauté de communes fixé à 11 436,14 € est un montant maximum pour une montant de dépenses éligibles de 228 722,72 €. Ainsi, si les dépenses éligibles devaient augmenter, le montant de la subvention resterait inchangé. En revanche, il pourrait être revu à la baisse dans le cadre d'une diminution de l'assiette des dépenses éligibles.

DONNE POUVOIR à Madame La Présidente pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Modification d'un article du règlement de service pour l'enlèvement des déchets ménagers
(N° DE_2025_106)**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE,

• approuve les modifications du règlement de service pour l'élimination des déchets applicables à compter du 1er janvier 2026

• autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Approbation des tarifs annuels et du tableau de classement des professionnels pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) (N° DE_2025_107)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs ci-dessus pour la REOM 2026 ainsi que la grille tarifaire des professionnels annexée à la délibération.

AUTORISE Mme la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.